

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.083

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DE L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET LA DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE SUD-OUEST.

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la sécurisation des plates-formes d'aviation générale et conformément au programme de l'année 2010, l'Etat s'engage à réaliser, à titre gratuit, des travaux de compactage (15.000 m²) et de roulage de piste (15.000 m²) sur le site de l'Aérodrome de Royan-Médis, par l'Equipe Spécialisée des Bases Aériennes (E.B.S.A.) de Bonneuil-sur-Marne.

La Ville de Royan devra en contrepartie :

- s'acquitter de toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- mettre à disposition un site pour l'accueil des intervenants,
- fournir les matériaux nécessaires aux travaux convenus,
- mettre en œuvre toutes les procédures réglementaires requises à la sécurité des usagers de la plate-forme durant la période des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à intervenir avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest et d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la convention à conclure avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest, dans le cadre des travaux de sécurisation de la plate-forme de l'aérodrome de Royan-Médis,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD